

# Pour l'accès aux soins pour tous contre les franchises médicales

**Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 vient d'être présenté par le gouvernement. Il prévoit la mise en place de franchises non remboursées par la Sécu et par les complémentaires santé : 0,50 € par boîte de médicaments, 2 € pour les actes et les transports médicaux. Déjà le 29 septembre, plusieurs milliers de personnes se sont réunies dans les principales villes de France pour les dénoncer. Il s'agit maintenant d'amplifier la mobilisation.**

**Plus ça va, plus on fait payer les malades.** D'abord présentées pour combler le déficit de la Sécu, aujourd'hui, proposées pour financer le plan Alzheimer, les franchises se rajouteraient à ce que les assurés sociaux doivent déjà payer. De lois en décrets, sous des prétextes variables – responsabilisation, "trou" de la Sécu... – les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner. 1967 déjà : le ticket modérateur – partie non remboursée par la Sécurité sociale – devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui

reste à payer pour se soigner est de 240 € en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes, cela atteint même 1 000 €. Pour beaucoup, c'est impossible. De plus, les franchises remettent en cause la prise en charge à 100 % dont bénéficient les personnes atteintes de pathologies graves.

**Avec les franchises, les malades paient pour les malades.** Les gens qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins, comme c'est déjà le cas pour les lunettes et pour les dents. Nous refusons l'instauration de telles franchises, socialement injustes, économiquement inefficaces et dangereuses pour la santé publique. Pour ceux qui ont une mutuelle, le ticket modérateur et le forfait hospitalier peuvent, dans certaines limites, être pris en charge. Mais les franchises ne le seront pas. La franchise, au début, c'est 50 €, mais après... On voit ce qui se passe : le forfait de 1 € par consultation, qui – promis juré – ne devait augmenter et était plafonné à 1 € par jour quel que soit le nombre d'actes, peut aller depuis le 1<sup>er</sup> août jusqu'à 4 € par jour. Les dépassements d'honoraires, ces franchises occultes, devaient rester "raisonnables", mais aujourd'hui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros pour une opération. Peu à peu, les dépenses non remboursées augmentent. ▶

▶ **Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu.** Parce que – riche ou pauvre, jeune ou vieux... – nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins, la France a créé la Sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. A l'opposé de ce système solidaire, celui des assurances. Selon le niveau – et donc le prix – du contrat, la couverture varie. Ainsi se développe une médecine à plusieurs vitesses.

**Le financement solidaire, condition indispensable pour améliorer notre système de santé.** Il faut d'abord améliorer la prévention des maladies. Transformer les conditions de vie, de travail, d'environnement, d'alimentation... autant de pistes pour réduire la venue des maladies, comme le cancer, le diabète, et peut-être même l'Alzheimer. Notre pays n'a jamais été aussi riche. Il faut donc exiger un débat sur la part des richesses dévolue à la santé. C'est un choix de société. Alors il faut choisir. Soit, comme l'a fait Nicolas

Sarkozy, multiplier les cadeaux fiscaux (13 milliards d'euros) aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs, soit partager les richesses pour maintenir une Sécu fondée sur la solidarité. Là est le cœur du débat.

**Le comité local Attac Paris 14 organise une réunion publique** sur ce thème jeudi 11 octobre. Comme Attac France et de nombreux syndicats et associations, il vous invite à participer à la manifestation nationale organisée par la Fnath (accidentés du travail) et l'Andeva (victimes de l'amiante) samedi 13 octobre. Celle-ci porte sur la santé au travail, les accidents du travail, les conditions de travail dégradées. Le refus des franchises médicales et la nécessité d'une protection sociale solidaire y seront fortement rappelés.

**Manifestation nationale  
samedi 13 octobre à  
14 heures, place Vauban  
Paris 7<sup>e</sup> (métro  
Saint-François-Xavier).**

## Réunion-débat

jeudi 11 octobre à 19 h 30  
salle du Moulin-des-Lapins  
12 rue Moulin-des-Lapins (face au 139 rue  
du Château, métro Pernety, bus 58).



**organisée par le comité local Attac<sup>®</sup> Paris 14**

32 rue Raymond-Losserand, 75014 Paris (adresse postale), tél. : 01 45 40 47 96,  
courriel : paris14@attac.org, site web : www.france.attac.org.

**Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens**